



PARTENARIATS MULTIPARTITES | ODD 14

Protéger les mers et la vie aquatique



Sans les océans, toute vie serait impossible sur notre planète. Ils constituent un élément essentiel de l'écosystème mondial et couvrent environ 71 % de la surface de la Terre. Parmi les préoccupations majeures de la coopération au développement figurent l'utilisation durable et la protection des ressources marines. Leurs produits doivent être équitablement répartis, car ils constituent les moyens d'existence d'environ 12 % de la population mondiale. Des problèmes énormes sont causés par les déchets plastiques et l'augmentation des apports en nutriments issus de l'agriculture. Les partenariats multipartites sont à même d'élaborer diverses solutions.

La protection de la vie aquatique est l'une des priorités du développement durable (Objectif de développement durable 14). C'est ainsi que dans le monde, un tiers des stocks de poissons commerciaux sont déjà surexploités. La pêche illicite ou non réglementée et les pratiques de pêche destructrices doivent faire place à des méthodes d'exploitation durables, comme l'indiquent les principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale.

Afin de promouvoir la pêche et l'aquaculture artisanales durables, il faut appliquer rigoureusement les règles internationales et définir des aires marines protégées plus nombreuses et plus grandes. Une autre préoccupation est la protection des écosystèmes côtiers, par exemple les forêts de mangroves. Il convient à cet effet d'établir des partenariats stratégiques avec des acteurs concernés relevant des secteurs de l'agriculture, du tourisme durable et de la gestion des déchets.

Partenariats multipartites

De toute évidence, il est urgent d'agir. Mais il ne sera possible de faire changer les modes de pêche et les habitudes de consommation que si les acteurs clés comme les pêcheur·euse·s, les entreprises de transformation et de commerce, les gouvernements et les organisations de consommateur·rice·s unissent leurs efforts. Les partenariats multipartites (PMP) peuvent améliorer les processus et les méthodes, élaborer des règles et donner l'exemple.

Un PMP peut être initié par des entreprises, des associations, des organisations du monde scientifique ou de la société civile ou par des institutions publiques. Sa valeur ajoutée réside dans le fait que les partenaires concentrent compétences clés, expériences et ressources, gagnant ainsi en efficacité.



Partenariats2030 – la plateforme des PMP

Le projet Partenariats2030 assure pour le compte du **ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ)** la promotion des partenariats multipartites et contribue ainsi à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le BMZ soutient actuellement quelque 80 PMP par l'intermédiaire de la **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH** et **d'Engagement Global – bengo**. La GIZ gère le projet Partenariats2030, apporte un appui multiple et varié aux PMP et aux parties prenantes, les met en réseau avec des partenaires et fournit des informations.



© vlad61_61/stockadobe.com

La méthode des PMP

Le PMP est une forme de coopération qui rassemble des acteurs issus d'au moins trois des secteurs suivants : la société civile, l'État, le secteur privé et les milieux scientifiques. Ces acteurs œuvrent de concert, et sur un pied d'égalité, en faveur du bien commun. La coopération à long terme permet à un PMP d'induire des effets transformationnels.

Protéger le thon, améliorer la vie des pêcheur·euse·s

Le thon est l'un des principaux poissons de consommation dans le monde, les Philippines étant le troisième exportateur mondial de thon. Pour protéger les ressources surexploitées, le WWF a lancé le partenariat d'amélioration de la pêche « Fishery Improvement Project ». Cet exemple montre comment les PMP contribuent à la réalisation de l'ODD 14.

Les stocks sont menacés, notamment en raison de la pêche non réglementée et illicite et de la pêche au thon industrielle, qui recourt à des filets immenses et à des palangres de plusieurs kilomètres munies de hameçons.

Par son projet d'amélioration de la pêche « Fishery Improvement Project » (FIP), le WWF entend réagir à cette situation. Plus de 5000 pêcheur·euse·s de plus de 100 villages du golfe de Lagonoy et du détroit de Mindoro se sont associé·e·s en 2011 à l'initiative de l'organisation de défense de l'environnement. L'objectif est de promouvoir les méthodes de pêche qui ménagent l'environnement et, par la fixation de quotas, de permettre aux stocks de thon de se régénérer. Les prises de l'initiative des pêcheur·euse·s sont maintenant certifiées par le label MSC reconnu dans le monde entier, ce qui autorise aussi l'accès aux lucratifs marchés européens.



Pour pouvoir négocier avec les entreprises commerciales et les gouvernements sur un pied d'égalité, le projet a encouragé la création d'associations de pêcheur·euse·s. Il a également renforcé des plateformes de dialogue institutionnelles sur lesquelles les pêcheur·euse·s peuvent défendre leurs positions. Des entreprises commerciales telles que COOP, Bell Seafood, Seafresh, Marks and Spencer, etc., ont adhéré au projet, de même que des banques de développement et des partenaires de niveau gouvernemental, dont notamment le gouvernement fédéral allemand. Le projet a fini par déboucher sur un plan d'exploitation durable du thon aux Philippines – un projet pilote

—
« LA SURPÊCHE MONDIALE EST AUJOURD'HUI CONSIDÉRÉE COMME L'UNE DES MENACES MAJEURES POUR L'ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE DES MERS ET LA SURVIE DE LEURS HABITANTS. »

WWF



pour d'autres pays parmi les plus de 90 qui participent à la pêche thonière.

Parmi les mesures figure la mise en place de centres de conseil avec des cours de formation et une mise en réseau. Des expert·e·s sont engagé·e·s pour dispenser des cours sur la préservation de la qualité du thon. Cela per-



met d'obtenir des prix plus élevés, et les pêcheur·euse·s ne se voient pas contraint·e·s d'augmenter leur volume de pêche pour améliorer leurs revenus.

Des glacières spéciales permettant de préserver la qualité des prises ont été adoptées. Une autre mesure de soutien aux pêcheur·euse·s est la mise en place par le projet de groupes communautaires d'épargne avec des prêts sans intérêts grâce auxquels leurs membres peuvent démarrer leur propre activité. Dans l'ensemble, la vie des familles de pêcheur·euse·s s'est sensiblement améliorée, et la pêche de la précieuse ressource qu'est le thon est devenue plus durable.

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36, 53113 Bonn, Allemagne

Secrétariat de Partenariats2030

Des informations complémentaires sur le thème des PMP sont disponibles sur notre site web : www.partenariats2030.org

info@partnerschaften2030.de

Téléphone : +49 228 4460-3357

Rédaction :

netzhammer & breiholz, www.netzhammerbreiholz.de

Conception :

Atelier Löwentor, Darmstadt, www.loewentor.de

Mise en page :

DIAMOND media GmbH, Neunkirchen-Seelscheid,
www.diamond-media-pr.de

Bonn, septembre 2021